

* INTERVENTIONS PETITS SOINS

- 1 ^{ère} catégorie	82 € TTC
- 2 ^{ème} catégorie	204 € TTC
- 3 ^{ème} catégorie	236 € TTC
- 4 ^{ème} catégorie	268 € TTC
- 5 ^{ème} catégorie	278 € TTC

* INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE PROCHE FRONT DE NEIGE

- 1 ^{ère} catégorie	152 € TTC
- 2 ^{ème} catégorie	274 € TTC
- 3 ^{ème} catégorie	307 € TTC
- 4 ^{ème} catégorie	338 € TTC
- 5 ^{ème} catégorie	349 € TTC

* INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ

- 1 ^{ère} catégorie	254 € TTC
- 2 ^{ème} catégorie	376 € TTC
- 3 ^{ème} catégorie	408 € TTC
- 4 ^{ème} catégorie	440 € TTC
- 5 ^{ème} catégorie	450 € TTC

* INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

- 1 ^{ère} catégorie	426 € TTC
- 2 ^{ème} catégorie	548 € TTC
- 3 ^{ème} catégorie	581 € TTC
- 4 ^{ème} catégorie	612 € TTC
- 5 ^{ème} catégorie	623 € TTC

* INTERVENTIONS HORS PISTE – PISTE FERMÉE

- 1 ^{ère} catégorie	821 € TTC
- 2 ^{ème} catégorie	943 € TTC
- 3 ^{ème} catégorie	975 € TTC
- 4 ^{ème} catégorie	1007 € TTC
- 5 ^{ème} catégorie	1017 € TTC

* FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS EXCEPTIONNELS

Les frais de recherches et de secours exceptionnels sont appliqués dès lors que les opérations ne se situent pas dans le cadre d'opération définies ci-dessus. Ces frais seront facturés au tarif réel dès lors que le nombre de quatre sauveteurs sera dépassé ou en dehors des horaires de fonctionnement des remontées mécaniques fixés par arrêté municipal.

- Sauveteur de jour	50 €/h TTC
- Sauveteur de nuit	101 €/h TTC
- Chenillette avec chauffeur	201 €/h TTC
- Chenillette avec chauffeur de nuit	409 €/h TTC
- Scooter ou quad avec chauffeur de jour	97 €/h TTC
- Scooter ou quad avec chauffeur de nuit	136 €/h TTC
- 4x4 avec chauffeur de jour	72 €/h TTC
- 4x4 avec chauffeur de nuit	123 €/hTTC
- Ouverture remontée mécanique	416 €/h TTC
- Ouverture remontée mécanique de nuit	673 €/h TTC
- Heure de Poste de Commandement Opérationnel (Mise en place d'un COS+secrétariat) de Jour	170 €/h TTC
- Heure de Poste de Commandement Opérationnel (Mise en place d'un COS+secrétariat) de Nuit	341 €/h TTC
- Minute de vol hélicoptère	29 €/min TTC

*** FRAIS DE GESTION LIES AUX ACTIVITES DEROGATOIRES**

La mise à disposition de radio sera payante et comprise dans l'offre suivante. Au vu de la multiplication des arrêtés, il a été décidé d'une participation financière aux frais de gestion des activités dérogatoires.

Un forfait de 30€ par arrêté créé sera appliqué avec une activité incluse. Chaque activité supplémentaire inscrite engagera un forfait de 20€.

- Arrêté Municipal avec une activité déclarée	30 € TTC
- Activité supplémentaire sur un Arrêté Municipal	20 € TTC

DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTIONS DES PISTEURS SECOURISTES

INTERVENTIONS PETITS SOINS

- Catégorie 1 :** Intervention avec pose de matériel d'immobilisation ou bandage, quel que soit le lieu, avec accompagnement jusqu'au bas de la piste, sans traineau ou barquette.
- Catégorie 2 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 1 (zone 1 définie plus loin)
- Catégorie 3 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 2 (zone 2 définie plus loin)
- Catégorie 4 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes jusqu'à l'hôpital, sur décision du Centre 15.
- Catégorie 5 :** Idem Catégorie 1, avec transport par les pompiers sur décision du centre 15 (uniquement en cas de carence d'ambulance)

INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE PROCHE FRONT DE NEIGE

- Catégorie 1 :** Intervention Pisteur Secouriste avec évacuation en traineau, barquette ou hélicoptère dans le périmètre.
- Secteur AIGUILLE
 - Piste LE NANT
 - Piste BABY BOSSONNET
 - Piste CŒUR DU VILLAGE et liaison vers le BOSSONNET
 - Piste LE CHAMP BLEU
 - CHAMP GIGUET
 - Secteur ETALE
 - Piste U'FREDY
 - Secteur BEAUREGARD
 - Piste LES RIFFROIDS
 - Secteur BALME
 - Piste L'ETRIVAZ
 - Plate forme de BERGERIE (sommet Télécabine)
 - SKI DE FOND / LES CONFINS
 - piste L'ENDRYRE et STADE E.S.F.
 - zone de départs et d'arrivées des pistes à proximité du chalet A.G.S.N.
- Catégorie 2 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 1 (zone 1 définie plus loin)
- Catégorie 3 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 2 (zone 2 définie plus loin)
- Catégorie 4 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes jusqu'à l'hôpital, sur décision du Centre 15.
- Catégorie 5 :** Idem Catégorie 1, avec transport par les pompiers sur décision du centre 15 (uniquement en cas de carence d'ambulance)

INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ

Catégorie 1: Intervention Pisteur Secouriste avec évacuation en traineau, barquette ou hélicoptère dans le périmètre.

- Secteur AIGUILLE
 - Pistes le BOSSONNET et MUR DU BOSSONNET
 - Piste LA RUADE (au dessus de la TC Patinoire)
 - Piste LE MERLE et Variante
 - Piste LE PLAN en aval de la balise 12
 - Piste LOUVETEAU
 - Zone ludique "FAMILY RUN"
 - SNOW PARK
 - Stade
 - Pistes LE LOUP, LE MUR EDGAR, et LE DAHU
 - Pistes COMBE DES JUMENTS et LES MELEZES, en aval des balises 6
- Secteur ETALE
 - Piste LES JOUX
 - Piste LES LAQUAIS
 - Pistes Régine CAVAGNOUD et LE TETRAS, en aval de l'arrivée du TMX ETALE
- Secteur BEAUREGARD
 - Piste L'ENVERS
 - Piste Guy PERILLAT, en aval du TK du Néné
- Secteur BALME
 - Pistes LE PLAN en amont de la balise 12
 - Piste LA MOTTE en aval de la balise 12
 - Pistes LA BALME et LA ROUALLE en aval de la balise 12
 - Piste LE LACHAT, en aval de la balise 8
- SKI DE FOND / LES CONFINS
 - Pistes LE PLATEAU et LES FNIRES
 - Pistes bleues et rouges,

Catégorie 2: Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 1 (zone 1 définie plus loin)

Catégorie 3: Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 2 (zone 2 définie plus loin)

Catégorie 4: Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes jusqu'à l'hôpital, sur décision du Centre 15.

Catégorie 5: Idem Catégorie 1, avec transport par les pompiers sur décision du centre 15 (uniquement en cas de carence d'ambulance)

INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE ELOIGNÉ

Catégorie 1: Intervention Pisteur Secouriste avec évacuation en traineau, barquette ou hélicoptère dans le périmètre.

- Secteur AIGUILLE
 - Piste LA MOTTE : jusqu'à la balise 12
 - Pistes L'AIGUILLE et JUMENTS 2000
 - Pistes FERNUY et LAPIAZ
 - Pistes COMBE DES JUMENTS et LES MELEZES, jusqu'aux balises 6
 - Piste LE VAR

- Secteur ETALE
 - Pistes Régine CAVAGNOUD et LE TETRAS, au dessus de l'arrivée du TMX ETALE
 - Pistes GRAND'MONTAGNE et COVERIE
- Secteur BEAUREGARD
 - Pistes LES AIGLONS, ETOILE DES NEIGES, LE PLATEAU et LA SOURCE
 - Pistes LE NEVE et Guy PERILLAT, en amont du départ du TK NEVE
 - Piste LES PRISES
 - Piste LA NOIRE
 - SKI DE FOND : toutes Pistes
- Secteur BALME
 - Pistes BERGERIE et CHOUCAS
 - Piste LE LACHAT, jusqu'à la balise 8
 - Pistes LA TORCHERE et LE BOTION
 - Pistes BLANCHOT, LES CRINTIAUX et TETE BLANCHE
 - Piste LA VRAILLE
 - Pistes LA BALME et LA ROUALLE en amont de la balise 12
- SKI DE FOND / LES CONFINS
 - Pistes noires et LE GOLLET partie basse
 - Pistes du Tour du DANAY

- Catégorie 2 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 1 (zone 1 définie plus loin)
- Catégorie 3 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 2 (zone 2 définie plus loin)
- Catégorie 4 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes jusqu'à l'hôpital, sur décision du Centre 15.
- Catégorie 5 :** Idem Catégorie 1, avec transport par les pompiers sur décision du centre 15 (uniquement en cas de carence d'ambulance)

INTERVENTIONS PÉRIMÈTRE HORS-PISTES OU PISTES FERMEES

- Catégorie 1 :** Intervention Pisteur Secouriste avec évacuation ou non en traineau, barquette ou hélicoptère dans la limite de 5 pisteurs
- Catégorie 2 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 1 (zone 1 définie plus loin)
- Catégorie 3 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes en zone 2 (zone 2 définie plus loin)
- Catégorie 4 :** Idem Catégorie 1, avec transport par véhicule du service des pistes jusqu'à l'hôpital, sur décision du Centre 15.
- Catégorie 5 :** Idem Catégorie 1, avec transport par les pompiers sur décision du centre 15 (uniquement en cas de carence d'ambulance)

DEFINITION DES ZONES DE PRISES EN CHARGES DES BLESSES PAR LE VEHICULE DU SERVICE DES PISTES

- ZONE 1:** Au plus près des cabinets médicaux et au maximum :
- route des CONFINS ⇒ TELESKI NANT
 - route du CRET DU MERLE ⇒ Restaurant "LE VIEUX CHALET"
 - route du COL DES ARAVIS ⇒ Restaurant "LA FERME"
 - route des CONVERSESES ⇒ Immeubles "LA PISTE VERTE" (pour la piste de l'ENVERS)
 - Terminus de la route des RIONDES

- ZONE 2:** Au delà de la zone 1